

Berne, le 11 septembre 2023

# Session d'automne 2023 : recommandations d'AvenirSocial pour la fin de la législature

Chères et chers membres du Conseil national,

Nous vous souhaitons une excellente dernière session pour la législature en cours ! Nous vous présentons ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Vous [trouverez ici nos recommandations concernant les objets précédents](#).

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

## **Motion Feri 21.4486** **« Octroi d'un financement de départ pour le conseil juridique dans le cadre de l'aide sociale »**

*Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFI » les 12, 13, 14 et 28 septembre 2023*

**Recommandation : accepter**

En Suisse, les autorités chargées de l'aide sociale prennent régulièrement des décisions erronées, ce qui a rapidement des répercussions existentielles pour les personnes concernées. Ces dernières se voient souvent refuser l'accès à la justice, pourtant indispensable en de telles circonstances. Cette carence a aussi été constatée en 2021 par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans son étude « Rechtsberatung und Rechtsschutz von Armutsbetroffenen in der Sozialhilfe » (Conseil juridique et protection juridique dans l'aide sociale, en allemand), qui parle de « graves carences » dans la protection juridique. Pour remédier à ces failles, les auteur·e·s de l'étude recommandent de renforcer les services de consultation juridique indépendants et financés par l'État, afin de garantir une bonne protection juridique.

## **Initiative parlementaire 22.484** **« Protéger les enfants de la pauvreté »**

*Traitée sous « Initiatives parlementaires 1re phase » les 20, 21, 26, 27 et 28 septembre 2023*

**Recommandation : accepter**

Les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont une réalité aussi en Suisse. Ainsi, [selon les chiffres officiels, les enfants et les jeunes constituent un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale](#) et il s'avère particulièrement difficile pour les ménages avec enfants de sortir de la pauvreté. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans des foyers en situation économique précaire doivent renoncer à des besoins élémentaires tels que les activités de loisirs, un matériel scolaire de qualité ou une alimentation saine et équilibrée. Les conséquences à long terme de la pauvreté infantile sont importantes, autant pour les personnes concernées que pour l'ensemble de la société.

Dans un souci d'égalité des chances, principe garanti par la Convention relative aux droits de l'enfant, nous plaidons pour l'adoption de l'initiative parlementaire afin de créer une base légale pour la prévention et la lutte de la pauvreté des enfants.

## **Motion 22.4148** **« Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire »**

*Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 25 ou 27 septembre 2023*

**Recommandation : accepter**

La guerre en Ukraine et le statut de protection S qui a été activé pour y faire face ont révélé au grand public combien les prestations de l'aide sociale sont limitées. Il est également apparu clairement à quel point une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. Dès [mars 2022](#), AvenirSocial avait signalé les inégalités de traitement des personnes ayant fui leur pays et dénoncé une discrimination. Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous. Nous demandons la suppression de ces inégalités de traitement et recommandons d'adopter la motion.

En tant qu'association professionnelle du travail social, nous nous engageons pour que les personnes puissent mener une vie autodéterminée et dans la dignité. Nous estimons également que les barèmes des services d'assistance publics actuellement en vigueur sont trop bas et qu'il faudrait les augmenter d'au moins 100 francs, comme le confirme également une [étude du Bureau BASS de 2019](#). Nous nous opposons également à une inégalité de traitement des êtres humains dans le besoin en raison de leur titre de séjour.

## **Motions 22.4155 et 22.4156** **« Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire »**

*Traitées sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 25 ou 27 septembre 2023*

**Recommandation : accepter**

Ces deux motions demandent la création d'un nouveau statut afin d'améliorer les conditions de vie concrètes des personnes qui disposent actuellement de l'admission provisoire. Elles se fondent sur le fait que la grande majorité des personnes admises à titre provisoire vivent finalement de manière durable en Suisse. Ce titre limite toutefois fortement leurs droits et entrave leur intégration dans la société.

AvenirSocial est favorable aux deux propositions, [vous trouverez la critique d'AvenirSocial et d'autres ONG sur le statut d'admission provisoire ici](#) (en allemand uniquement).



Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob

Co-secrétaire générale



**AvenirSocial**

Schwarztorstrasse 22, 3001, Bern

Diese E-Mail wurde an {{contact.EMAIL}} gesendet.

[Im Browser öffnen](#)